

**Règlement du concours gratuit et sans obligation d'achat
« Ready to take off »
AU BELVAL PLAZA SHOPPING CENTER**

1. « Association des commerçants de Belval Plaza A.S.B.L. », une association sans but lucratif, ayant son siège social à L-4361 Esch-sur-Alzette, 7 avenue du Rock'n Roll et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro RCS Luxembourg F8.703.
2. Saturn ayant son siège à 7 avenue du Rock N Roll L-4361 Esch sur Alzette et immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro RCS Luxembourg 129576.

Organisent un **concours** intitulé « Ready to take off », du 1 au 17 septembre 2018, dans le centre commercial Belval Plaza situé au 7 et au 14 avenue du Rock'n'Roll à L-4361 Esch-sur-Alzette.

La participation au concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement et n'autorise aucun recours en justice.

En cas de discordance d'interprétation entre le présent règlement et les documents commerciaux ou de présentation du jeu, le présent règlement primera.

Article 1 : Champ d'application

La participation au concours, jeu gratuit et sans obligation d'achat, est ouverte à toute personne :

1. En bonne santé physique et mentale et qui ne souffre pas d'une affection contre-indiquant la pratique du saut en chute libre et en particulier d'une pathologie cardiovasculaire ou d'épilepsie, ne pas souffrir de luxation de l'épaule, de problèmes articulaires aux membres inférieurs, à la colonne vertébrale, O.R.L., de pertes de connaissance et pour les femmes ne pas être enceinte.
2. Les participants devront aussi satisfaire aux conditions technique et de sécurité d'utilisation du simulateur, qui sont notamment, la taille (minimum 1,50 cm) et le poids (maximum 100 kg).
3. Majeure, résidant au Luxembourg, en Belgique, en Allemagne et en France Métropolitaine, à l'exception des personnels des sociétés ayant participé directement ou indirectement à son organisation ou à sa réalisation et leur famille, et est limitée à une seule participation et un seul gain par foyer (même nom, même adresse). La société organisatrice pourra effectuer directement ou indirectement toutes vérifications nécessaires afin de contrôler la qualité des participants.

Les inscriptions multiples (même civilité, même nom, même prénom, même date de naissance, même adresse postale, adresse de courriel différente) ne sont pas acceptées.

Les sociétés organisatrices se réservent le droit de demander à tout participant de justifier de ces conditions. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du tirage au sort et ne pourra, en cas de gain, bénéficier du lot.

Article 2 : Mécanisme du jeu

Le principe du concours est basé sur une mécanique de tirage au sort.

Pour participer, il suffit de remplir de façon complète le formulaire de participation disponible sur tablette à l'une des 2 bornes placées chez Saturn et dans la galerie commerciale de Belval Plaza Shopping Center du 1 au 17 septembre 2018 inclus.

Les bornes seront retirées de l'enceinte du centre commercial dès sa fermeture le lundi 17 septembre 2018.

Pour que celui-ci soit valide pour le concours, il faut impérativement que figurent les coordonnées (nom, prénom, localité, téléphone portable et E-mail) du participant et la réponse à la question posée.

Article 3 : Dotations

Le concours « Ready to take off » à une dotation globale de 10925 € et est répartie comme suit :

- 95 tickets « Simulateur de chute libre » seront mis en jeu par la voie des bornes du 1er au 17 septembre
- Le jour de l'événement 5 tickets « Simulateur de chute libre » seront encore mis en jeu par la voie des bornes, le 29 septembre 2018, la clôture des participations est fixée à 14h.

Il est précisé que les lots ne pourront en aucune manière faire l'objet de la remise de leur contre-valeur en euros. Les gains ne peuvent être ni monnayés, ni échangés.

Le tirage au sort pour déterminer les gagnants aura lieu dans les bureaux de JLL, gestionnaire de Belval Plaza Shopping Center.

Le Shopping Center Manager du Belval Plaza Shopping Center et le Store manager de Saturn procéderont au tirage au sort sur l'ensemble des participants pour déterminer les 75 gagnants qui auront participé au concours au moyen des bornes.

Le Shopping Center Manager du Belval Plaza Shopping Center et le Store manager de Saturn procéderont au tirage au sort des 2x10 gagnants qui auront participé par facebook.

Un **courrier électronique** sera ensuite adressé aux gagnants pour les informer de leur gain et les invitera à venir faire la simulation de vol en chute libre, le 29 septembre 2018.

Le Shopping Center Manager du Belval Plaza Shopping Center et le Store manager de Saturn procéderont au tirage au sort sur les participants du samedi 29 septembre pour déterminer les 5 derniers gagnants qui seront avertis de leur gain par sms.

Un sms, sera ensuite adressé aux 5 derniers gagnants pour les informer de leur gain et les invitera à venir faire la simulation de « chute libre ».

Article 4 : Consultation du règlement

Le règlement complet du concours, jeu gratuit est disponible au point info du centre commercial durant toute la validité du jeu.

Le règlement complet du jeu peut être obtenu gratuitement auprès de JLL sur simple demande écrite à l'adresse indiquée ci-dessous :

JLL gestionnaire du Belval Plaza Shopping Center
7, avenue du Rock'n'Roll
L-4361 Esch-sur-Alzette

Le remboursement du timbre au titre de la demande de règlement du concours s'effectuera sur simple demande et présentation d'un RIB ou d'un RIP, sur la base du tarif lent en vigueur.

Toute demande illisible, raturée, incomplète, erronée ou falsifiée sera considérée comme nulle.

Aucune réclamation écrite ou verbale au sujet du concours ne sera acceptée. Il ne sera répondu à aucune demande orale ou écrite concernant le concours pendant la durée du concours.

Article 5 : Réclamation

Aucune réclamation écrite ou verbale au sujet du concours ne sera acceptée.

Article 6 : Contrôles

Les participants autorisent toute vérification concernant leur identité et leur domicile. Toute indication d'identité ou d'adresse fausse ou incohérente entraînera l'élimination immédiate de leur participation.

Article 7 : Données personnelles

Les données collectées seront exclusivement destinées aux sociétés organisatrices et à JLL gestionnaire du Belval Plaza Shopping Center pour les besoins de la gestion du présent concours. Par ailleurs, les participants gagnants autorisent les sociétés organisatrices et JLL gestionnaire du Belval Plaza Shopping Center à utiliser leurs données personnelles à des fins d'envoi, par courrier électronique ou sms, d'informations concernant l'organisation du concours (invitation à l'événement « Simulateur de chute libre », informations sur le concours, et autres).

Par leur seule participation, les gagnants autorisent l'utilisation de leurs noms et photos pour la publicité et ceci sans aucune compensation.

Conformément au règlement général européen sur la Protection des Données (UE/2016/679) relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, ou de retrait des informations le concernant en écrivant à l'adresse suivante :

JLL gestionnaire du Belval Plaza Shopping Center
7, avenue du Rock'n'Roll
L-4361 Esch-sur-Alzette

Les données des participants seront sauvegardées durant 24 mois.

Article 8 : Limitation de responsabilité

La participation à ce concours implique automatiquement l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité, des lois, règlements et autres textes applicables au Grand-Duché de Luxembourg.

Les sociétés organisatrices ne sauraient, en aucune circonstance, être tenues responsable si pour des raisons de force majeure ou cas fortuit indépendant de sa volonté, l'opération devrait être différée, modifiée, arrêtée ou annulée. Dans ce cas, une annonce serait faite par voie d'affichage.

Ainsi, les sociétés organisatrices se réservent la possibilité d'apporter au jeu toute modification dans son contenu ou sa durée, à tout moment, sans préavis ni obligation de motiver sa décision et sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait.

Les sociétés organisatrices ne sauraient être tenue responsables de tout dommage direct ou indirect en relation avec les lots. Les sociétés organisatrices déclinent toute responsabilité en cas d'incident suite à une pratique sportive non autorisé. Aucun certificat médical ne sera demandé au participant qui est tenu de prendre la responsabilité de sa participation au jeu concours et à l'événement.

Article 9 : Loi applicable et juridiction

Le présent règlement est soumis au droit luxembourgeois.

Les sociétés organisatrices se réservent le droit de poursuivre en justice quiconque aurait tenté de frauder ou de falsifier des bulletins de participation.